

VILLE D'HERICOURT - 70400

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ANNEE 2019

AVRIL



SOMMAIRE

DELIBERATIONS

AVRIL 2019

N°	Objet	N° Dossier
1	Vote des taux d'imposition 2019 - HERICOURT	AG N°031/2019/VW/0020032
2	Vote des taux d'imposition 2019 - TAVEY	AG N°032/2019/VW/0020032
3	Répartition des subventions 2019 aux associations	AG N°033/2019/VW/00250
4	Requalification urbaine et aménagement de la porte d'entrée ouest d'Héricourt Avenue de Saint Valbert – Nouveau plan de financement	AG N°034/2019/VW/08820
5	Demandes de subventions au Conseil Départemental de Haute-Saône	AG N°035/2019/VW/0820/0200
6	Parc urbain – Aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité, extension de l'éclairage public et création d'un génie civil de télécommunication.	AG N°036/2019/VW/0820
7	Rénovation de la Grande Fontaine – Modification du plan de financement	AG N°037/2019/VW
8	BUDGET PRIMITIF 2019	AG N°038/2019/FD/002055
9	Reprises et ajustement des provisions budgétaires	AG N°39/2019
10	Chauffage urbain : Approbation du principe de délégation	AG N°40/2019HL
11	Acquisition d'un terrain pour réserve foncière lieu-dit « Prés sous le Village » à Bussurel	AG N°0041/2019/SW/08240
12	Lotissement d'Etrimolets à Bussurel : reprise de la voirie et des réseaux dans le domaine public communal	AG N°042/2019/SW/08240
13	Acquisition de terrain rue des Coteaux et rue d'Etrimolets à BUSSUREL	AG N°043/2019/SW/08240
14	Personnel Territorial – Création et suppression d'emplois	AG N°044/2019/BV
15	Personnel Territorial – Mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les assistants de conservation.	AG N°045/2019/BV
16	Demandes de subventions au titre de la programmation du Contrat de Ville 2019	AG N°046/2019/ND
17	Réactualisation du périmètre du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eaux Potables de Champagny (SIAEP)	AG N°047/2019/ND
18	Carte scolaire : modification partielle du périmètre du RPI Bussurel/Vyans le Val	AG N°048/2019/ND
19	Motion de soutien au personnel de l'Office National des Forêts (ONF)	AG N°049/2019/ND
20	Motion relative au maintien des deux postes d'enseignants au RPI d'Hericourt-Bussurel-Vyans le Val et à l'école Poirey	AG N°050/2019
21	Motion relative à la loi Blanquer	AG N°051/2019/ND
22	Subvention de fonctionnement Odyssée du Cirque	AG N°053/2019/VW/00250

N°031/2019
VW/0020032

Objet : Vote des taux d'imposition 2019 - HERICOURT

Le Maire expose que comme chaque année à l'occasion du vote du Budget, il convient de déterminer les taux 2019 des trois taxes relevant de la Commune à savoir la taxe d'habitation, les taxes foncières sur le bâti et le non bâti.

Compte tenu des recettes nécessaires à l'équilibre général du budget et au regard des bases prévisionnelles 2019 notifiées, il est proposé de maintenir pour la 8^{ème} année consécutive les taux des taxes directes locales à leur niveau 2018, confortant ainsi la volonté municipale de maintenir la pression fiscale sur les ménages.

Nature de la taxe	Bases prévisionnelles 2019	Taux proposés	Produit attendu
Taxe habitation	10 358 000	11.85 %	1 227 423 €
Foncier bâti	9 343 000	25.64 %	2 395 545 €
Foncier non bâti	78 500	58.79 %	46 150 €
		TOTAL	3 669 118 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité compte tenu 5 votes contre (Opposition de Droite et Monsieur Jean-Philippe CLEMENT) et 5 abstentions (Front de Gauche et Républicain) :

- **FIXE** les taux d'imposition 2019 comme suit :

Taxe d'habitation : 11.85 %

Foncier bâti : 25.64 %

Foncier non bâti : 58.79 %

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Héricourt, le 17 Avril 2019

Le Maire,

Fernand BURKHALTER.

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS-PREFECTURE LE 18 AVRIL 2019

N°032/2019
VW/0020032

Objet : Vote des taux d'imposition 2019 - TAVEY

Le Maire expose que comme chaque année à l'occasion du vote du Budget, il convient de déterminer les taux 2019 des trois taxes relevant de la Commune à savoir la taxe d'habitation, les taxes foncières sur le bâti et le non bâti.

Compte tenu des recettes nécessaires à l'équilibre général du budget et au regard des bases prévisionnelles 2019 notifiées, il est proposé les taux suivants :

Nature de la taxe	Bases prévisionnelles 2019	Taux proposés	Produit attendu
Taxe habitation	419 600	8.00 %	33 568 €
Foncier bâti	261 300	14.19 %	37 078 €
Foncier non bâti	6 200	45.61 %	2 828 €
		TOTAL	73 474 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité compte tenu de 5 votes contre (Front de Gauche et Républicain) et de 5 abstentions (Opposition de Droite et Monsieur Jean-Philippe CLEMENT) :

- **FIXE** les taux d'imposition 2019 comme suit :

Taxe d'habitation : 8.00 %

Foncier bâti : 14.19 %

Foncier non bâti : 45.61 %

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Héricourt, le 17 Avril 2019

Le Maire,

Fernand BURKHALTER

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS-PREFECTURE LE 18 AVRIL 2019

Objet : Répartition des subventions 2019 aux associations

Le Maire expose que d'une manière générale, les associations voient leurs crédits reconduits en 2019, certaines bénéficiant d'une subvention exceptionnelle.

A noter l'arrivée de nouvelles associations : Galactik Classico Futsal Club, Fil'Scrap, les Pappys du Cœur (Bussurel), la Société de Chasse et le Club de Gymnastique Les Gros Volons de Tavey.

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur la répartition des crédits de subventions inscrits au Budget Primitif 2019, tels qu'ils figurent ci-dessous.

Services	Subventions et participations spécifiques	PM 2018	2019
012		19 110,00	20 951,00
	Comité des Œuvres Sociales	12 290,00	12 411,00
	Comité des Œuvres Sociales (Bons d'achat de Noël)	6 820,00	8 540,00
0250	Participations diverses	775,50	775,50
	Elus et candidats socialistes et républicains	540,50	540,50
	Fédération élus locaux altern écologistes	23,50	23,50
	Opposition de gauche : élus communistes et parti de gauche (ADECR)	117,50	117,50
	Opposition de droite Ensemble pour un vrai changement	94,00	94,00
1131		3 060,00	3 060,00
	Amicale Sapeurs Pompiers	3 060,00	3 060,00
2551		5 000,00	5 000,00
	Voyages et sorties scolaires	5 000,00	5 000,00
3244		2 100,00	2 100,00
	Jardins du Mont Vaudois	2 100,00	2 100,00
5243		11 204,00	11 204,00
	M.A.S. (Magasin Alimentaire Sociale) Compensation loyer	5 100,00	5 100,00
	ALTAU	4 574,00	4 574,00
	ANPAA (Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme)	1 530,00	1 530,00
TOTAL		41 249,50	43 090,50

Services	Subventions aux associations d'intérêt local non sportives	PM 2018	2019
0250	Associations diverses	18 393,80	19 535,40
	Adapei IME Héricourt	161,00	161,00
	Amicale Laïque	4 300,00	4 300,00
	ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	200,00	200,00
	Amicale des Travailleurs marocains d'Héricourt	700,00	700,00
	Amis du Fort du Mont Vaudois	2 000,00	2 000,00
	+ frais de reprographie	64,80	102,40
	Journée du Patrimoine Amis du Temple (Héricourt)	300,00	300,00
	APACH (Association Promotion Artisans Commerçants héricourtois)	2 000,00	2 000,00
	Amicale Philatélique	208,00	208,00
	Amis du CRF - Hôpital Bretegnier	102,00	102,00
	+ frais de reprographie	18,00	32,00
	Chorale Paroissiale Catholique	78,00	78,00
	Comité des Fêtes Les Vies La Joie	95,00	95,00
	Croix Rouge (Vesoul)	1 020,00	1 020,00
	Donneurs de sang	168,00	168,00
	FNACA	61,00	61,00
	FNATH	254,00	254,00
	AFMD (Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation)	61,00	61,00
	Fila'Scrap	0,00	500,00
	Franche Comté Parkinson	200,00	200,00
	Fréquence 70	153,00	153,00

Héri Joue	150,00	400,00
HPH - Histoire et Patrimoine d'Héricourt (y compris Fête du Château)	3 000,00	3 000,00
HPH - Histoire et Patrimoine d'Héricourt (Edition Cahier n°9)	500,00	500,00
La Caponnière	102,00	102,00
Les Gros Volons (Club gymnastique Tavey)	0,00	250,00
Les Pappys du Cœur	0,00	200,00
Médaillés Militaires	61,00	61,00
Mélodie des Fuseaux	500,00	300,00
Nos Amis les Chats	200,00	200,00
Prévention routière - Subvention de fonctionnement	102,00	102,00
Prévention routière - Intervention écoles	500,00	500,00
Restaurants du Cœur	550,00	550,00
Société de Chasse Tavey	0,00	90,00
Souvenir Français	61,00	61,00
Tip Top Form	300,00	300,00
UNADIF	61,00	61,00
UNC-AFN	61,00	61,00
Conjoints survivants et parents d'orphelins	102,00	102,00
TOTAL	18 393,80	19 535,40

Services	Subventions aux associations culturelles	PM 2018	2019
3111		3 000,00	3 000,00
	Harmonie Municipale	3 000,00	3 000,00
0250		25 165,40	30 167,00
	A'CHOR Ensemble vocal	311,00	311,00
	+ frais de reprographie	14,40	16,00
	Alternadiff	6 088,00	6 088,00
	Alternadiff Impetus Festival	1 000,00	1 000,00
	Musiques et Mémoire (Festival)	2 000,00	2 000,00
	In Ouie Cours	7 650,00	7 650,00
	Musiques en Pays d'Héricourt	8 000,00	8 000,00
	Société Histoire Naturelle Pays Montbéliard	102,00	102,00
	Festival de Musiques celtiques (subvention exceptionnelle)	0,00	5 000,00
	TOTAL	28 165,40	33 167,00

Services	Subventions aux associations sportives	PM 2018	2019
400	Clubs adhérents à l'OMS - Déplacements sportifs	60 000,00	53 000,00
	ASBH Football	635,00	0,00
	HAC - Héricourt Athlétisme Compétition	1 051,00	1 576,00
	Karaté Shotokan	2 533,00	2 519,00
	La Vaudoise Gymnastique	7 388,00	7 194,00
	La Vaudoise Judo/Ju Jitsu	8 397,00	8 511,00
	La Vaudoise Karaté	364,00	496,00
	SGH Athlétisme	7 144,00	6 699,00
	SGH Football	10 875,00	0,00
	SGH Tennis	4 329,00	4 256,00
	SGH VTT – Héricourt 2 Roues	1 105,00	1 046,00
	SGH Basket	5 642,00	8 365,00
	Amicale Laïque Badminton	5 213,00	6 051,00
	Roller Club	3 175,00	3 006,00
	Full Contact	537,00	598,00
	Arc Héri Courtois	1 612,00	2 683,00
	Participations aux frais de reprographie	81,60	49,60

La Vaudoise Gymnastique	81,60	49,60
Office Municipal Sports	2 000,00	2 000,00
Récompenses sportives	1 500,00	1 500,00
Soutien frais de secrétariat	500,00	500,00
Autres	12 880,80	28 473,30
SGH Football	0,00	14 600,00
Athlético Chenevières	700,00	500,00
ASVB Vétérans Bussurel	92,00	92,00
Groupe Spéléo M.Loubens	449,00	449,00
Marche Buissonnière	153,00	153,00
+ frais de reprographie	14,80	7,30
Galactik Classico Futsal Club	0,00	700,00
Amicale Laïque Badminton Subvention valorisation niveau national	1 200,00	1 200,00
Pom Pom Girls	311,00	311,00
Subvention "Les 10 km d'Héricourt" SGH Athlétisme	3 000,00	3 000,00
SGH Football section sport études	1 500,00	1 500,00
SGH Football section sport études Carence animateur sportif	3 000,00	3 000,00
LA Vaudoise Judo section sport études	250,00	250,00
La Vaudoise Tai Chi	411,00	411,00
ASMB Section Patinage/Ballet sur glace ASMB Belfort Nation'Cup (subvention exceptionnelle)	0,00	100,00
Héricourt Athlétisme Compétition En Trail du Mont Vaudois (subvention exceptionnelle)	500,00	500,00
SGH Basket (subvention exceptionnelle Camp d'Eté)	0,00	500,00
Natation (déplacements inclus)	1 300,00	1 200,00
Compensation tarification préférentielle adhérents héricourtois	555,00	885,00
SGH Basket	350,00	445,00
Roller Club	205,00	440,00
TOTAL	75 517,40	84 407,90

TOTAUX	163 326,10	180 200,80
---------------	-------------------	-------------------

Monsieur LAZAR déclare qu'en ce qui concerne la subvention de 117.50 € à destination de son groupe (Opposition de gauche), il propose d'en verser le montant au profit des actions du Centre Communal d'Action Sociale. Il en est de même pour Madame BOURGON pour le montant de 23.50 € attribué à son groupe (Fédération des élus locaux altern écologistes). La subvention du CCAS sera donc abondée de ces montants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la répartition des crédits de subventions inscrits au Budget Primitif 2019

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Héricourt, le 24 Avril 2019
Le Maire,

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS-PREFECTURE LE 25 AVRIL 2019

N°034/2019
VW/08820

Objet : Requalification urbaine et aménagement de la porte d'entrée ouest d'Héricourt Avenue de Saint Valbert – Nouveau plan de financement

Le Maire expose que par délibération en date du 18 Février 2019, le Conseil Municipal a adopté le programme et le plan de financement des travaux de requalification de l'Avenue de Saint Valbert, estimés à 830 000 €HT.

Une modification de la répartition des crédits réservés au titre du Contrat de Métropole (Région Bourgogne Franche-Comté) permet d'inscrire une subvention prévisionnelle de 240 000 € au lieu des 224 000 € initialement escomptés.

Il convient d'adopter le plan de financement ci-dessous prenant en compte cette nouvelle situation.

TOTAL DES DEPENSES EN €HT	830 000	
I – AMENAGEMENT ET REQUALIFICATION URBAINE		
DEPENSES EN €HT	605 000	
Travaux	590 000	
Imprévus	15 000	
RECETTES	605 000	
ETAT – DETR/DSIL/CONTRAT RURALITE	244 000	40.33 %
CONTRAT REGIONAL DE METROPOLE	240 000	39.67 %
AUTOFINANCEMENT	121 000	20 %
II – PISTE CYCLABLE		
DEPENSES EN €HT	225 000	
Travaux	210 000	
Imprévus	15 000	
RECETTES	225 000	
ETAT – DSIL/DETR/CONTRAT RURALITE	79 500	35 %
PACT	37 500	17 %
FEDER et/ou AFIT (Agence de Financement des Infrastructures de Transport)	63 000	28 %
AUTOFINANCEMENT	45 000	20 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOPTER** le nouveau plan de financement présenté
- **AUTORISER** le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions sur ces bases et à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution du programme
- **S'ENGAGER** à inscrire la dépense au Budget 2019 et autofinancer le projet au cas où les subventions attribuées seraient inférieures aux montants sollicités

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Héricourt, le 18 Avril 2019

Le Maire,

Fernand BURKHALTER.

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS-PREFECTURE LE 25 AVRIL 2019

N°035/2019

VW/0820/0200

Objet : Demandes de subventions au Conseil Départemental de Haute-Saône

☐ TRAVAUX D'AMELIORATION ET DE REPARATION DANS LES BATIMENTS SCOLAIRES

Le Maire expose que dans le cadre de la politique du Conseil Départemental en faveur de la préservation ou de l'amélioration des bâtiments scolaires du 1^{er} degré, une subvention peut être sollicitée pour les travaux de remplacement de menuiseries bois par des menuiseries en PVC.

L'Ecole Maternelle Louise Michel les Chenevières est inscrite au programme des travaux 2019 pour un montant de 20 000 €HT.

Travaux prévus	Montant HT prévisionnel
Remplacement de 6 fenêtres avec volets roulants Salle de motricité	8 400.00 €
Remplacement de 4 portes	11 600.00 €
TOTAL	20 000.00 €

Le plafond annuel de dépenses subventionnables est défini selon un barème déterminé en fonction du nombre d'écoles et de classes existantes. Pour Héricourt, il est de 20 000 €HT.

Le plan de financement est le suivant.

DEPENSES :	20 000 €HT
RECETTES :	
Conseil Départemental de Haute-Saône	
<i>Montant subventionnable</i>	20 000 €HT
<i>Taux de subvention</i>	30 %
<i>Subvention</i>	6 000 €HT
Autofinancement Ville d'Héricourt	14 000 €HT

☐ POSE DE BORDURES DE TROTTOIRS ET CANIVEAUX

Par ailleurs, au titre de la **pose de bordures de trottoirs et de caniveaux**, une subvention peut être sollicitée pour les travaux inscrits au Budget 2019.

La participation départementale est fixée à 10 € par mètre linéaire dans la limite de 1 200 mètres par période de 2 ans (années civiles glissantes).

Ayant bénéficié d'un subventionnement pour 825 mètres en 2018 pour l'aménagement de l'entrée de Ville coté Belfort, nous pouvons prétendre en 2019 à une aide pour la pose de 375 mètres de bordures soit 3 750 €.

Dans ce cadre, il sera présenté le programme de requalification urbaine et d'aménagement de l'entrée de ville Avenue de Saint Valbert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOPTE** les programmes ainsi que les plans de financement présentés
- **AUTORISE** le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions pour ces deux opérations auprès du Conseil Départemental de Haute-Saône et à signer tous les documents nécessaires à leur bonne exécution
- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense au Budget 2019 et autofinancer les travaux au cas où les subventions attribuées seraient inférieures aux montants sollicités.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Héricourt, le 18 Avril 2019

Le Maire,
Fernand BURKHALTER.

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS-PREFECTURE LE 25 AVRIL 2019

N°036/2019

VW/0820

Objet : Parc urbain – Aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité, extension de l'éclairage public et création d'un génie civil de télécommunication.

Le Maire expose que préalablement à la réalisation du Parc urbain Plaine de la Lizaine, il y a lieu de prévoir l'aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité du périmètre, l'extension de l'éclairage public et la création d'un génie civil de télécommunications.

Ces travaux sont de la compétence du Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-Saône (SIED 70) et comprennent :

- Le remplacement d'environ 350 mètres de ligne aérienne à basse tension ainsi que les branchements alimentant les bâtiments existants dans le secteur par des câbles souterrains
- La pose d'un fourreau d'éclairage public en coordination avec le réseau basse tension
- La création d'un génie civil nécessaire à la reprise des branchements téléphoniques aériens existants dans le secteur

Au regard des dispositions actuellement en vigueur, cette opération peut être prise en charge dans les conditions suivantes par le SIED 70, la contribution de la Ville d'Héricourt ressortant à 71 432.83 €HT.

Nature des travaux	Montant	Aides financières du SIED 70 ou encaissés par lui	Contribution demandée par le SIED 70
Aménagement esthétique du réseau concédé d'électricité	69 519.07	22 493.05	47 026.02
Renforcement de l'installation d'éclairage public	4 483.52	373.63	4 109.89
Création d'un génie civil de communications électroniques	22 468.92	2 172.00	20 296.92
TOTAUX €HT	96 471.51	25 038.68	71 432.83

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOPTE** le programme ci-dessus ainsi que son plan de financement
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir avec le SIED 70 ainsi que tous documents nécessaires à sa bonne exécution
- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense au Budget 2019

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Héricourt, le 18 Avril 2019

Le Maire,
Fernand BURKHALTER.

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS-PREFECTURE LE 25 AVRIL 2019

N°037/2019

VW

Objet : Rénovation de la Grande Fontaine – Modification du plan de financement

Le Maire expose que par délibération en date du 10 Avril 2018, le Conseil Municipal a adopté le programme et le plan de financement des travaux de rénovation de la Grande Fontaine située sur la place du même nom

Il est rappelé qu'afin de préserver l'identité du site, il est programmé de rénover et de remplacer à l'identique les pierres de grès sur lesquelles est ancrée la charpente.

L'actualisation des dépenses implique l'adoption du nouveau plan de financement ci-dessous.

DEPENSES EN €HT		RECETTES	
Réparation, rénovation des soubassements en pierre	15 500	DETR 30%	4 650
		Conseil Départemental 25%	3 875
		Autofinancement	6 975
TOTAL	15 500 €		15 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOPTE** le nouveau plan de financement présenté
- **AUTORISE** le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions sur ces bases et à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution du programme
- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense au Budget 2019 et autofinancer le projet au cas où les subventions attribuées seraient inférieures aux montants sollicités

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Héricourt, le 18 Avril 2019

Le Maire,
Fernand BURKHALTER.

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS-PREFECTURE LE 25 AVRIL 2019

N°038/2019
FD/002055

Objet : BUDGET PRIMITIF 2019

Le Maire expose que le Budget Primitif 2019 suit les orientations budgétaires telles que définies lors de la séance du Conseil Municipal du 18 février 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres compte tenu de 10 abstentions (Front de Gauche et Républicain, Opposition de droite + M. J.P CLEMENT)

- **ADOPTE** comme suit le Budget Primitif Principal 2019 :

BUDGET PRINCIPAL 2019

DEPENSES	
Section de Fonctionnement : 11 066 279.00 €	Section d'Investissement : 11 459 360.00 €

RECETTES	
Section de Fonctionnement : 11 066 279.00 €	Section d'Investissement : 11 459 360.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres compte tenu de 5 abstentions (4 Opposition de droite + M. J.P CLEMENT)

- **ADOPTE** comme suit le Budget annexe du Bois 2019 :

BUDGET BOIS 2019

DEPENSES	
Section de Fonctionnement : 141 493.00 €	Section d'Investissement 83 769.00 €

RECETTES	
Section de Fonctionnement : 141 493.00 €	Section d'Investissement 83 769.00 €

Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres compte tenu de 5 voix contre (Front de Gauche et Républicain) et 5 Abstentions (Opposition de Droite + M. J.P CLEMENT)

- **ADOPTE** comme suit le Budget annexe de l'Eau 2019 :

BUDGET EAU 2019

DEPENSES	
Section de Fonctionnement : 1 485 432.00 €	Section d'Investissement : 1 618 965,00€

RECETTES	
Section de Fonctionnement : 1 485 432.00 €	Section d'Investissement : 1 618 965,00€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres compte tenu de 10 Abstentions (Front de Gauche et Républicain, Opposition de Droite + M. J.P CLEMENT)

- **ADOPTÉ** comme suit le Budget annexe de l'Assainissement 2019 :

BUDGET ASSAINISSEMENT 2019

DEPENSES	
Section de Fonctionnement : 935 437.00 €	Section d'Investissement : 705 667.00 €

RECETTES	
Section de Fonctionnement : 935 437.00 €	Section d'Investissement : 705 667.00 €

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015, le budget a été voté avec une note de présentation synthétique de la commune jointe en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fait à Héricourt, le 18 avril 2019
Le Maire,
Fernand BURKHALTER.

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS-PREFECTURE LE 26 AVRIL 2019

N°39/2019

Objet : Reprises et ajustement des provisions budgétaires

Le Maire expose que des provisions pour risques charges et pour dépréciations ont été constituées, de 2012 à 2017, de façon à anticiper d'éventuels risques financiers pour les montants suivants :

Budget Principal :

	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2018	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE Au 1 ^{er} janvier 2019
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES AU 31/12/2018						
Prov. pour risques et charges	0		209 000.00	209 000.00	100.00	208 900.00
Evolution taux d'intérêts et perte change	0	02/01/2013	200 000.00	200 000.00	50.00	199 950.00
Litiges	0	02/01/2013	9 000.00	9 000.00	50.00	8 950.00
Provisions pour dépréciation	0		52 163.01	52 163.01	167.12	51 995.89
Provision admission en non valeur	0	02/01/2013	52 163.01	52 163.01	167.12	51 995.89
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES			261 163.01	261 163.01	267.12	260 895.89

Il convient d'ajuster les provisions aux risques encourus pour les montants suivants :

- Provisions sur emprunts : reprise du solde soit **199 950 €**
- Provision sur litiges (PLU) : reprise du solde **8 950 €**
- Provisions admission en non valeur : Reprise partielle de **16 900.00**, soit un solde de provisions constituées de 35 095.89 €

Budget Assainissement :

L'état pour créance douteuse transmis par la Trésorerie concernant la commune de Tavey nous conduit à constituer une provision de 225 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, compte tenu de 5 Abstentions (Opposition de Droite et M. J.P CLEMENT) :

- **AUTORISE** le Maire, à reprendre les provisions sur le budget principal et à constituer une provision pour le budget assainissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fait à Héricourt, le 18/04/2019
Le Maire,
Fernand BURKHALTER.

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS-PREFECTURE LE 25 AVRIL 2019

N°040/2019

HL

Objet : Chauffage urbain : Approbation du principe de délégation

Le Maire expose que le contrat de concession de type délégation de service public relatif à la chaufferie collective bois-énergie et du réseau de chaleur du quartier Maunoury, signé en 2005 avec ELYO, devenue depuis COFELY, arrive à son terme 30 septembre prochain.

Les dispositions relatives à la conclusion d'un contrat de délégation de service public sont définies par les articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et l'ordonnance 2016-65 du 29 janvier 2016, selon lesquels **il revient au conseil municipal de se prononcer sur le principe de délégation de service public** au vu d'un rapport présentant les caractéristiques des prestations déléguées.

Le Maire rappelle qu'un rapport détaillé a été remis à chacun, que **la commission consultative des services publics locaux, réunie le 09 novembre dernier, a émis un avis favorable**, à l'unanimité compte tenu d'une abstention, sur le principe de cette délégation de service public.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des caractéristiques essentielles des futures délégations possibles et en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-4 et suivants;

Vu l'ordonnance du 29 janvier et le décret du 1er février 2016

Vu le rapport de présentation,

Vu l'avis favorable de la CCSPL en date du 09 novembre 2018 par 4 voix sur 5,

À l'unanimité, compte tenu de 10 abstentions (Front de Gauche et Républicain, Opposition de Droite, M. Jean Pierre CLEMENT),

- **APPROUVE** le principe de la DSP
- **APPROUVE** les caractéristiques de la future délégation du service public (DSP) de l'eau potable à intervenir, sous la forme juridique d'une concession de service public de type affermage, d'une durée prévisionnelle de six ans modulable en fonction d'éventuels investissements nouveaux à compter du 1^{er} octobre 2019.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire d'Héricourt à engager la procédure de mise en concurrence et de dévolution de DSP pour la chaufferie et le réseau chaleur quartier Maunoury.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Héricourt, le 18 avril 2019

Le Maire,

Fernand BURKHALTER.

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS-PREFECTURE LE 25 AVRIL 2019

N° 041/2019

SW/08240

Objet : Acquisition d'un terrain pour réserve foncière lieu-dit « Prés sous le Village » à Bussurel

Monsieur le Maire expose que Monsieur Michel BENCETTI, demeurant 11 A, rue de Montbéliard à 25200 BETHONCOURT, propriétaire d'une parcelle de terrain non bâtie, cadastrée section 108B0 0202 d'une superficie de 2 510 m² et située lieu-dit « Prés sous le Village » à Bussurel, a émis le souhait de vendre son bien.

Compte tenu de sa proximité avec la zone industrielle, Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal l'acquisition de cette parcelle en vue de la constitution d'une réserve foncière.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante, l'unanimité :

- **SE PRONONCE** favorablement sur cette transaction pour un montant de 2 008 € soit 0.80 € le mètre carré ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes à intervenir, les frais étant à la charge de la commune d'Héricourt.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Héricourt, le 18 avril 2019.

Le Maire,

Fernand BURKHALTER.

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS-PREFECTURE LE 25 AVRIL 2019

N° 042/2019

SW/08240

Objet : Lotissement d'Etrimolets à Bussurel : reprise de la voirie et des réseaux dans le domaine public communal

Monsieur le Maire expose qu'en date du 02 décembre 2003, la SCI des Coteaux, représentée par Monsieur Michel BENCETTI, demeurant 11 A rue de Montbéliard à 25200 BETHONCOURT, a été autorisée à créer un lotissement à usage d'habitation à Bussurel.

Les travaux de viabilité du lotissement ont été achevés le 31 octobre 2008 et le transfert de la voirie et des réseaux dans le domaine public communal n'a jamais été officialisé par acte.

Aussi, aujourd'hui il convient de régulariser cette situation et d'intégrer les voies du lotissement, à savoir l'impasse du Château d'Eau et l'impasse des Champs du Haut, dans le domaine public communal (parcelle cadastrée section 108ZC 0097 d'une superficie de 2 769 m²).

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE** favorablement sur cette transaction ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes à intervenir.

Tous les frais d'actes sont à la charge de M. Michel BENCETTI.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Héricourt, le 18 avril 2019.
Le Maire,
Fernand BURKHALTER.

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS-PREFECTURE LE 25 AVRIL 2019

N° 043/2019
SW/08240

Objet : Acquisition de terrain rue des Coteaux et rue d'Etrimolets à BUSSUREL

Monsieur le Maire expose que la société NEOLIA est propriétaire d'une parcelle cadastrée section 108B0 numéro 1068 d'une superficie totale de 1 856 m², située rue des Coteaux et rue d'Etrimolets à Bussurel, et sur laquelle sont construits 5 pavillons.

Cette parcelle supporte également une station VEOLIA (surpresseur d'eau) et une partie du terrain est dédié à du stationnement public.

Ainsi, pour ces raisons, NEOLIA propose de céder à la commune environ 259 m² (document d'arpentage en cours) à l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SE PRONONCE** favorablement sur cette transaction à l'euro symbolique ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les actes à intervenir sachant que les frais seront supportés par NEOLIA.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Héricourt, le 18 avril 2019.
Le Maire,
Fernand BURKHALTER.

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS-PREFECTURE LE 25 AVRIL 2019

N°044/2019
BV

Objet : Personnel Territorial – Création et suppression d'emplois

Le Maire expose que les propositions d'avancement de grade pour l'année 2019 ont été établies et transmises au Centre de Gestion de Haute Saône, les commissions administratives paritaires compétentes se réunissant le 02 avril 2019.

Il est donc proposé à l'assemblée la création et la suppression des emplois engendrées par ces avancements de grade à compter au plus tôt du 1^{er} mai 2019.

Il est également proposé la suppression à compter du 1^{er} mai 2019 de certains emplois devenus vacants suite aux admissions à la retraite, décès et départs de la collectivité.

Les membres du Comité Technique ont émis, lors de la séance du 4 avril 2019, un avis favorable quant à la suppression des emplois concernés à l'unanimité des collègues des représentants de l'Autorité Territoriale et des représentants du Personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, compte tenu de 10 abstentions (Opposition de Droite, Front de Gauche et Républicain et Monsieur Jean-Philippe CLEMENT)

- **APPROUVE**

La création des emplois suivants :

A compter du 1^{er} mai 2019

- deux emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- un emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet

A compter du 1^{er} août 2019

- un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet

La suppression des emplois suivants :

A compter du 1^{er} mai 2019

- deux emplois d'adjoint administratif
- un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet
- un emploi d'adjoint technique à temps complet
- deux emplois d'attaché à temps complet
- un emploi d'attaché principal

- un emploi d'ingénieur à temps complet
- un emploi d'adjoint administratif à temps non complet 5/35^{ème}
- un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet
- un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
- un emploi d'adjoint technique à temps non complet 25/35^{ème}

A compter du 1^{er} juin 2019

- un emploi d'adjoint du patrimoine à temps complet

A compter du 1^{er} août 2019

- un emploi de rédacteur à temps complet

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
 Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme
 Fait à Héricourt, le 18 avril 2019
 Le Maire,
 Fernand BURKHALTER.

N°045/2019
 BV

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°103/2018

Objet : Personnel Territorial – Mise en place du nouveau régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les assistants de conservation.

Le Maire expose que par délibération en date du 18 juin 2018, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour la mise en place du RIFSEEP à compter du 1^{er} juillet 2018.

Suite à la parution de nouveaux décrets concernant les assistants de conservation, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) aux assistants de conservation à compter du 1^{er} décembre 2018.

Les critères d'attribution du RIFSEEP pour les assistants de conservation sont fixés par référence à la délibération 049/2018 du 18 juin 2018.

Le Comité Technique Paritaire a approuvé à l'unanimité la mise en place du RIFSEEP pour les assistants de conservation le 27 novembre 2018.

Le Maire propose à l'assemblée de mettre en place le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) en faveur des assistants de conservation à compter du 1^{er} décembre 2018 selon les modalités suivantes :

Catégories B

ASSISTANTS DE CONSERVATION		MONTANTS ANNUELS	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANTS MAXIMA IFSE Agents non logés	MONTANTS MAXIMIA CIA
Groupe 1	Responsable de service	16 720 €	2 280 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, fonction de coordination, chargé de mission, expertise	14 960 €	2 040 €

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, compte tenu de 10 abstentions (Opposition de Droite, Front de Gauche et Républicain et Monsieur Jean-Philippe CLEMENT)

- **DECIDE** décide d'abroger la délibération 103/2018 du 10 décembre 2018 et d'instituer à compter du 1^{er} décembre 2018 le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) en faveur des assistants de conservation selon les modalités présentées ci-dessus.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
 Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme
 Fait à Héricourt, le 18 avril 2019
 Le Maire,
 Fernand BURKHALTER.

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS-PREFECTURE LE 25 AVRIL 2019

N°046/2019
 ND

Objet : Demandes de subventions au titre de la programmation du Contrat de Ville 2019

Le Maire expose que le Comité de Pilotage du Contrat de Ville s'est réuni, en présence des financeurs, le 12 février dernier afin d'échanger sur la programmation 2019.

Pour mémoire, l'architecture des contrats de Ville est constituée de 4 piliers :

- La cohésion sociale
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain
- Le développement économique et l'emploi
- Les valeurs de la République et la Citoyenneté

Ces piliers étant eux-mêmes déclinés en 6 thématiques : l'Education, la parentalité et les droits sociaux, le lien social, la citoyenneté et la participation des habitants, la prévention et la lutte contre les discriminations, le développement économique et l'emploi et enfin le cadre de vie et le renouvellement urbain..

La programmation 2019 voit la reconduction des actions sociales figurant dans les programmations précédentes avec notamment :

- **Accompagnement des enfants, des jeunes dans leur parcours éducatif** avec l'intégration du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) dans le volet éducation du contrat de Ville depuis 2018.
- **Animations enfance et jeunesse** : Programme d'animations sur le quartier pendant les vacances scolaires à destination des enfants et adolescents de 6 à 18 ans avec la participation d'associations sportives et culturelles héricourtoises.
- **Action emploi** : Axe fort de la programmation, le volet emploi doit concentrer 20% de l'enveloppe de l'Etat. A ce titre, ont été identifiées deux actions visant pour la première à réduire le nombre de demandeurs d'emploi sur le quartier en ciblant principalement le public féminin entre 25 et 49 ans. Pour la seconde, une « charte entreprise et quartier » a été signée avec onze entreprises dans l'objectif d'accueillir des personnes issues des quartiers dans le cadre de stage, d'apprentissage ... en favorisant l'accompagnement dans leurs parcours professionnels.

Deux actions nouvelles viendront compléter cette programmation :

- **Les projets du Conseil Citoyen** qui permettront de mettre en valeur les initiatives des habitants du quartier des Chenevières qui s'impliquent dans la vie locale,
- **Le Point d'Accompagnement Numérique** pour les démarches quotidiennes qui vise à apporter un soutien aux habitants fragilisés face à la dématérialisation des démarches administratives. Des temps d'informations thématiques seront proposés pour faciliter cette transition.

Enfin certaines actions sont revisitées :

- **L'action sur les valeurs de la république et pour la sensibilisation sur la laïcité** mettra l'accent sur l'éducation à l'image en permettant à notre jeunesse de réaliser des vidéos sur ce sujet.
- La semaine thématique « Action Parent Zero –discr » n'est serait pas reconduite en tant que telle mais intégrée dans l'action de proximité en y intégrant les activités bien-être et le repas intergénérationnel.

Au total ce sont **13 actions** qui sont présentées au titre de la programmation 2019 pour un budget prévisionnel de **206 233 €** et des subventions attendues à hauteur de **100 385 € (48.67%)**, soit une charge résiduelle pour la Ville s'élevant à **105 848 € (51.32 %)**.

L'Etat reste notre principal financeur avec une prise en charge à hauteur de **58 052 €** correspondant à **28%** de la dépense. La CAF apportera son soutien à hauteur de **20 100 € (10 %)** dont **8 500 €** lié spécifiquement à la Politique de la Ville et **11600 €** au titre du CLAS. Le Département abondera cette programmation à hauteur de **8 300 €**.

Il est à noter la reconduction de l'enveloppe de la Région à hauteur de **10 000 €** conformément à son engagement pris dans le cadre de la signature de la Convention Régionale de Cohésion Sociale.

Le programme d'actions 2019 est joint en annexe à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité compte tenu d'une abstention de Mme Catherine DORMOY,

- **VALIDE** la programmation 2019 du Contrat de Ville
- **AUTORISE** M. le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des partenaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Héricourt, le 23 avril 2019

Le Maire,

Fernand BURKHALTER.

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS-PREFECTURE LE 25 AVRIL 2019

N°047/2019

ND

Objet : Réactualisation du périmètre du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eaux Potables de Champagne (SIAEP)

Le Maire expose que la commune de Tavey était adhérente du Syndicat Intercommunal depuis le 31 décembre 2012.

Pour faire suite à la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2019, il convient de réactualiser le périmètre du SIAEP afin d'inclure la commune nouvelle d'HERICOURT, en lieu et place de TAVEY, sachant que seule l'aire géographique de TAVEY est concernée par cette adhésion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire à engager les formalités nécessaires et à signer tous les documents permettant cette régularisation.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fait à Héricourt, le 23 avril 2019
Le Maire,
Fernand BURKHALTER.

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS-PREFECTURE LE 25 AVRIL 2019

N°048/2019

ND

Objet : Carte scolaire : modification partielle du périmètre du RPI Bussurel/Vyans le Val

Le Maire expose que par délibération n°004 du 19 février 2010, l'Assemblée délibérante a émis un avis favorable quant à la scolarisation des élèves de CM2 du RPI de Bussurel/Vyans le Val au groupe scolaire Poirey, et ce à compter de la rentrée scolaire 2010/2011.

Après une réunion de concertation avec les parents d'élèves, en présence des élus de Bussurel et du Maire de Vyans-le-Val, il convient de mettre fin à ce dispositif. Aussi, à compter de la rentrée scolaire 2019/2020, les CM2 du RPI de Bussurel/Vyans le Val ne seront plus rattachés au groupe scolaire Poirey.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité compte tenu de 11 abstentions (Front de Gauche et Républicain, Opposition de Droite, M. Jean-Philippe CLEMENT, Mme Dominique VARESCHARD),

- **DECIDE** de mettre fin à la scolarisation des élèves de CM2 du RPI de Bussurel/Vyans le Val au Groupe Scolaire Poirey d'Héricourt à compter de la rentrée scolaire 2019/2020.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fait à Héricourt, le 23 avril 2019
Le Maire,
Fernand BURKHALTER.

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS-PREFECTURE LE 26 AVRIL 2019

N°049/2019

ND

Objet : Motion de soutien au personnel de l'Office National des Forêts (ONF)

Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal la motion suivante :

Le Conseil Municipal de la Ville d'Héricourt soutient les personnels de l'Office National des Forêts. Il réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre par le service public de l'ONF et s'inquiète de sa remise en cause.

Le Conseil Municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial.

La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois sur nos territoires, c'est donc aussi à l'avenir de nos villages, de nos écoles ...

A l'heure du changement climatique, la forêt doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre Département.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le Conseil Municipal de la Ville d'Héricourt, à l'unanimité demande au Gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du régime forestier et du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **ADOpte** la présente motion de soutien au personnel de l'Office National des Forêts.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme
Fait à Héricourt, le 24 avril 2019
Le Maire,
Fernand BURKHALTER.

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS-PREFECTURE LE 26 AVRIL 2019

N°050/2019

Objet : Motion relative au maintien des deux postes d'enseignants au RPI d'Héricourt-Bussurel-Vyans le Val et à l'école Poirey

Le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée la motion suivante :

Le 14 février 2019, la Direction des Services de l'Education Nationale du Département de la Haute-Saône, nous a informés du retrait envisagé du quatrième emploi d'enseignant au RPI d'Héricourt – Bussurel – Vyans-le-Val, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2019.

Le Conseil Municipal d'Héricourt souhaite faire savoir son désaccord et entend faire valoir son refus quant à cette perspective.

En effet, le Conseil Municipal d'Héricourt estime que le RPI d'Héricourt – Bussurel – Vyans-le-Val doit être traité de la même manière que les écoles des villages de Haute-Saône auxquelles il peut notamment être comparé en termes d'effectif par classe d'âges et de niveaux.

Le Conseil Municipal d'Héricourt souhaite que les enfants de Bussurel, qui devront être scolarisés en classe de CM2 à la prochaine rentrée scolaire de septembre 2019, le soient à l'école de Bussurel.

Aussi le Conseil Municipal d'Héricourt souhaite en même temps un statut quo en ce qui concerne le groupe scolaire Poirey. En effet le groupe scolaire Poirey doit continuer à bénéficier d'une structure d'enseignement adaptée.

En conséquence, et comme le Conseil Municipal de Vyans-le-Val dans sa délibération du 25 février 2019, le Conseil Municipal d'Héricourt s'oppose avec la plus grande fermeté à toute suppression de poste dans les deux groupes scolaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **ADOpte** la présente motion relative au maintien des deux postes d'enseignants au RPI d'Héricourt Bussurel/Vyans le Val et au groupe scolaire Poirey d'Héricourt.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Héricourt, le 24 avril 2019

Le Maire,

Fernand BURKHALTER.

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS-PREFECTURE LE 26 AVRIL 2019

N°051/2019

ND

Objet : Motion relative à la loi Blanquer

Le Maire propose à l'Assemblée au nom de la Majorité Municipale, la motion suivante :

Le Conseil Municipal de la Ville d'Héricourt apporte son total soutien au personnel enseignant qui a manifesté contre le projet de loi pour « une école de la confiance ».

Derrière l'instruction obligatoire dès l'âge de trois ans, se cache en réalité la reprise en main du Ministre, dont l'objectif est de mettre à mal tout ce qui a été porté par la Gauche. La suppression du Conseil National d'évaluation du système scolaire en est l'illustration.

Le monde enseignant exprime une grande inquiétude vis-à-vis de ce projet de loi qui remet en cause le système éducatif et qui bouleverse les équilibres actuels.

- Le Conseil Municipal de la Ville d'Héricourt considère que ce projet de loi est injuste à l'égard des acteurs du monde éducatif, inquiétant quant au sort potentiellement réservé aux directeurs d'école dans les Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux,
- Le Conseil Municipal de la Ville d'Héricourt considère que ce projet de loi est porteur d'inégalités à l'égard des territoires,
- Le Conseil Municipal de la Ville d'Héricourt considère dans le cadre de ce projet de loi que le Ministre n'apporte aucune garantie financière sur les coûts de fonctionnement des classes maternelles concernées.

Le Conseil Municipal de la Ville d'Héricourt rappelle qu'il a toujours fait de l'éducation sa priorité afin de garantir le droit à la réussite pour tous les élèves. Il renouvelle son total soutien aux enseignants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** la présente motion relative à la loi Blanquer présentée par la Majorité Municipale

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Héricourt, le 24 avril 2019

Le Maire,

Fernand BURKHALTER.

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS-PREFECTURE LE 26 AVRIL 2019

N°053/2019
VW/00250

Objet : Subvention de fonctionnement Odysée du Cirque

Le Maire expose que dans le cadre des crédits de subventions inscrits au Budget Primitif 2019, un montant de 3 000 € a été réservé à l'Association L'Odysée du Cirque installée depuis peu Zone des Guinnottes à Héricourt.

L'Assemblée est invitée à se prononcer sur l'attribution de cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité compte tenu de 3 votes contre et 4 abstentions :

- **AUTORISE** le versement d'une subvention d'un montant de 3 000 € à l'Odysée du Cirque.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Héricourt, le 26 Avril 2019

Le Maire,

Fernand BURKHALTER.

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS-PREFECTURE LE 29 AVRIL 2019

SOMMAIRE

ARRÊTÉS

AVRIL 2019

N°	Objet	N° Dossier
1	Indemnisation de sinistre	AG N°107/2019/HL/002007
2	Constatation d'un bien vacant sans maître en vue de son incorporation dans le domaine communal	AG N°119/2019/SW/08240

N° 107/2019

HL/002007

Objet : Indemnisation de sinistre

Exposé liminaire :

– Le 24 janvier dernier, Monsieur MARECHAL a heurté un véhicule tandis qu'il quittait les Ateliers Municipaux Avenue du Mont-Vaudois. Nos dommages se sont élevés à d'expert à 284.16 € TTC.

Notre assureur, GROUPAMA, nous propose aujourd'hui un **règlement de 125.16 €** soit l'intégralité de notre préjudice déduction faite de la franchise de 159.00 €.

Ceci exposé, le Maire de la Ville d'Héricourt,

– Vu la délibération n° 01/19 du 7 janvier 2019 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal, notamment en matière de contrat d'assurance l'acceptation des indemnités de sinistre;

– Vu la proposition d'indemnisation de GROUPAMA de 125.16 € ;

A R R Ê T E

Article 1 : Monsieur le Maire **accepte** le règlement de GROUPAMA de 125.16 € relatif au choc de véhicules à moteur, avenue du Mont-Vaudois du 24 janvier dernier.

Article 2 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Receveur Municipal sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Héricourt, le 03 avril 2019

Le Maire,

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS-PREFECTURE LE 4 AVRIL 2019

N° 119/2019

SW/08240

Objet : Constatation d'un bien vacant sans maître en vue de son incorporation dans le domaine communal

Le Maire d'Héricourt, Fernand BURKHALTER,

- VU les articles L.1123-1, L.1123-2 et L.1123-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

- VU l'avis favorable de la Commission Communale des Impôts Directs en date du 15 avril 2019,

- CONSIDERANT que les recherches effectuées afin de retrouver le ou les propriétaires des parcelles ci-dessous référencées se sont révélées infructueuses,

ARRETE

Article 1 : Les parcelles cadastrées section AE numéros 0072 et 0130 situées rue Georges Tournu à 70400 HERICOURT, d'une superficie totale de 872 m² et appartenant à Madame Catherine BLANCHOT née CHAMBON et à Monsieur Léon Louis CARMEN, sont susceptibles d'appropriation par la commune au titre de la législation relative aux bien vacants sans maître.

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département et d'un affichage sur le panneau d'affichage de la commune pendant six mois.

Article 3 : Si le ou les propriétaires ne se font pas connaître dans un délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues, le bien est présumé sans maître au titre de l'article 713 du Code Civil et sera incorporé, après arrêté du Maire, dans le domaine communal.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Héricourt, le 23 avril 2019.

Le Maire,

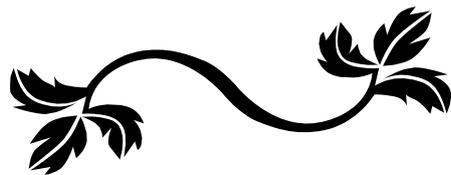
Fernand BURKHALTER,

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS-PREFECTURE LE 24 AVRIL 2019

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE HERICOURT -70400

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

AVRIL 2019



SOMMAIRE

DELIBERATIONS

AVRIL 2019		
08	Approbation du budget primitif 2019	
09	Politique de la ville : contrat de ville : pôle d'accueil et d'écoute	
10	Subventions aux associations AAV70 – CIDFF – Solidarité Femmes pour l'exercice 2019	
11	Subvention au Comité des Œuvres Sociales (COS) pour l'exercice 2019	
12	Convention relative au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour l'exercice 2019	

N°08/2019

Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu le rapport de madame Maryse GIROD, la Vice-présidente présentant le Budget Primitif 2019 du CCAS ;

Après en avoir délibéré et à la majorité des votes,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2019 dont la balance générale s'équilibre ainsi :

BALANCE GENERALE

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	553 700 €	553 700 €
Investissement	13 507 €	13 507 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Héricourt, le 10 avril 2019

Le Président
Fernand BURKHALTER

ACCUSE RECEPTION DE
LA PREFECTURE LE 23.04.2019

☞ ☞ ☞ ☞ ☞
☞ ☞ ☞ ☞ ☞

N°09/2019

Objet : POLITIQUE DE LA VILLE : CONTRAT DE VILLE - POLE D'ACCUEIL ET D'ECOUTE

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu le rapport de madame Maryse GIROD, la Vice-présidente ;

Vu la signature du Contrat de Ville du 7 juillet 2015 et ses avenants, entre la Ville d'Héricourt, l'Etat, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, Habitat 70 et la Caisse d'Allocations Familiales 70 ;

Vu les programmes d'actions concernant, entre autres, la citoyenneté et la prévention de la délinquance dont le Centre Communal d'Action Sociale est partenaire avec d'autres associations et services ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

ADOpte la fiche d'action suivante « Pôle d'Accueil et d'Ecoute » pour l'exercice 2019 ;

APPROUVE la signature de la demande de subvention à hauteur de **2 500 €**, par le Président du CCAS, au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), adressée au Préfet.

CCAS HERICOURT FICHE D'ACTION
POLE D'ACCUEIL ET D'ECOUTE
ANNEE 2019

INTITULE DE L'ACTION	« POLE D'ACCUEIL ET D'ECOUTE »
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer la justice de proximité Permettre à chacun d'être convenablement informé sur ses propres droits et devoirs, d'être aidé à les faire valoir en temps utile. Aide aux victimes de violences/d'infractions Des juristes professionnels écoutent, informent, orientent, assurent un soutien moral et proposent, si besoin est, un accompagnement.
Date de réalisation	De janvier à décembre 2019 Séances hebdomadaires et mensuelles
Maître d'ouvrage	Centre Communal d'Action Sociale de Héricourt
Partenaires	AAV 70 - CIDFF – Conciliateur de Justice - Solidarité Femmes-CDAD-Défenseur des droits
Cout	Subvention AAV 70 2 000 € Subvention CIDFF 2 000 € Subvention Solidarité Femmes 2 000 € Frais de mise à disposition des locaux (eau, électricité, chauffage) 1 500 € TOTAL 7 500 €
Financement	C.C.A.S. 5 000 € Etat 2 500 € TOTAL 7 500 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
 Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme
 Fait à Héricourt, le 10 avril 2019
 Le Président
 Fernand BURKHALTER

ACCUSE RECEPTION DE
 LA PREFECTURE LE 23.04.2019

☞ ☞ ☞ ☞ ☞
 ☞ ☞ ☞ ☞ ☞

N°10/2019

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AAV 70 – CIDFF – SOLIDARITE FEMMES POUR L'EXERCICE 2019

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;
 Vu le rapport de madame Maryse GIROD, la Vice-présidente ;
 Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

APPROUVE le versement des subventions suivantes pour l'exercice 2019 :

AAV 70	
Association Aide Victimes	2 000 €
CIDFF	
Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles	2 000 €
SOLIDARITES FEMMES	2 000 €
TOTAL :	6 000 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
 Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme
 Fait à Héricourt, le 10 avril 2019
 Le Président
 Fernand BURKHALTER

ACCUSE RECEPTION DE
 LA PREFECTURE LE 23.04.2019

☞ ☞ ☞ ☞ ☞
 ☞ ☞ ☞ ☞ ☞

N°11/2019

Objet : SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (COS) EXERCICE 2019

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu le rapport de madame Maryse GIROD, la Vice-présidente ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

AUTORISE le versement d'une subvention égale à 0,45 % des salaires de l'année N-1 pour le Comité des Œuvres Sociales (COS).

PRECISE que :

- la masse salariale hors charges de l'exercice 2018 s'étant élevée à la somme de **183 290.48 €** la subvention à verser s'élève à **824.81 €**
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Héricourt, le 10 avril 2019

Le Président

Fernand BURKHALTER

ACCUSE RECEPTION DE
LA PREFECTURE LE 23.04.2019

☞ ☞ ☞ ☞ ☞
☞ ☞ ☞ ☞ ☞

N°12/2019

Objet : CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL) POUR L'ANNEE 2019

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu le rapport de madame Maryse GIROD, la Vice-présidente ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

APPROUVE le renouvellement de la signature de la convention 2019 entre le Département de Haute-Saône et le Centre Communal d'Action Sociale ;

AUTORISE le versement d'une subvention d'un montant de **1 100 €** au fonds de solidarité pour le logement pour l'exercice 2019 ;

DIT QUE la dépense correspondante est inscrite à la section de fonctionnement du budget primitif 2019.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Héricourt, le 10 avril 2019

Le Président

Fernand BURKHALTER

ACCUSE RECEPTION DE
LA PREFECTURE LE 23.04.2019

☞ ☞ ☞ ☞ ☞
☞ ☞ ☞ ☞ ☞